

Initiatives ministérielles

À part ses incidences sur le plan humanitaire, quel effet le projet de loi a-t-il sur le plan financier? En général, les provinces paient un taux d'intérêt plus élevé que le gouvernement fédéral lorsqu'elles empruntent. Leur proportion de prêts obtenus à l'étranger est en outre plus considérable que celle du gouvernement fédéral. Par conséquent, pour une foule de raisons macro-économiques, cette mesure est catastrophique pour la santé économique et financière de notre pays. Elle désorganise également la vie des simples citoyens qui se trouvent dans des situations regrettables.

Pourquoi le gouvernement tient-il tant à continuer d'appliquer ce genre de politique? Nous savons que le Canada est endetté. Les autres paliers de gouvernement le sont aussi, partout au pays. Si ce n'est pour des motifs futiles, sectaires ou politiques, pourquoi le gouvernement fédéral devrait-il ainsi reléguer les coûts aux autres paliers de gouvernements, qui empruntent à des taux d'intérêt plus élevés que lui. Une telle attitude n'est à l'avantage de personne, si ce n'est de ceux qui ont des visées sectaires.

Quand il en va du bien-être de centaines de milliers de Canadiens ordinaires, cette considération devrait passer au second plan. Et alors que le gouvernement poursuit ce genre de politique, il prend aussi d'autres mesures qui vont empirer les mêmes problèmes pour un certain nombre d'autres raisons.

Encore hier, nous avons vu dans les journaux l'annonce que le gouvernement fédéral allait cesser de financer le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Certains députés d'en face se demanderont peut-être quels liens cela peut avoir avec le projet de loi C-32. Un des domaines de recherche auquel le CCHST s'est consacré activement en matière d'hygiène et de sécurité au travail a trait à la prévention du genre de maladies et de blessures qui forcent les gens à vivre de prestations de bien-être social versées par d'autres paliers de gouvernement, par des commissions d'indemnisation et des organismes d'assistance sociale, car beaucoup d'entre eux ne pourront, pour une raison ou une autre, être admissibles aux prestations d'indemnisation des accidents du travail.

Encore une fois, le gouvernement semble résolu, pour quelque raison que ce soit, à prendre des mesures financières qui auront pour effet de créer de plus en plus d'assistés sociaux, alors qu'il réduit sa contribution à ce qu'il disait autrefois être sa part légitime du coût des services sociaux.

• (1640)

C'est être irresponsable, c'est faire fausse route et, financièrement et économiquement, c'est absolument insensé.

En terminant, je veux simplement dire que, quel que soit le sort réservé à la motion dont nous sommes aujourd'hui saisis à l'étape du rapport, j'espère que, durant les fêtes, le gouvernement sera visité par les esprits qui ont transformé Scrooge et que, à notre retour, il nous annoncera, en guise de cadeau à la population canadienne, qu'il a décidé de retirer le projet de loi C-32.

Ce serait merveilleux pour tous et c'est ce que je demande au gouvernement pour Noël.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis moi aussi heureuse de participer au débat à l'étape du rapport du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

J'en ai déjà parlé, mais pas à l'étape du rapport, et je veux prendre de nouveau la parole aujourd'hui pour traiter tout particulièrement de la question de la pauvreté chez les enfants.

Par cette mesure législative, le gouvernement plafonnera le Régime d'assistance publique du Canada dans le cas de trois provinces, l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. De toute évidence, le gouvernement fédéral croit qu'il n'y a pas de pauvreté dans ces trois provinces. Or, nous pouvons tous témoigner que la pauvreté existe dans à peu près toutes les régions du Canada, et ma province d'Ontario n'est certes pas différente des autres.

Le Régime d'assistance publique du Canada a été adopté en 1966, pour faciliter et encourager le développement et l'expansion de l'aide sociale et des services de bien-être social partout au Canada. Dans le cadre de ce régime, le gouvernement fédéral avait accepté de partager moitié-moitié avec les provinces et les municipalités le coût de l'aide et des services sociaux offerts aux Canadiens dans le besoin. Ceux qui bénéficient le plus de ce régime sont les personnes les plus vulnérables dans notre société, les pauvres, les handicapés, les sans-abris, les vieillards, les femmes, les familles à faible revenu et, surtout, les enfants. Il y a actuellement plus d'un million d'enfants pauvres au Canada.

À Noël, près de 300 000 enfants souffriront de la faim. L'UNICEF dit que la proportion d'enfants au Canada qui vivent sous le seuil de la pauvreté a augmenté au cours des dernières années; le premier ministre a pourtant